

Édito

Madame, Monsieur, Chers amis,

Le cap du premier anniversaire aux commandes de la Mairie est passé ! Notre premier budget primitif voté le 9 avril dernier apporte les premières modifications nécessaires pour accompagner l'objectif que nous nous sommes fixé : renforcer l'attractivité de Saint-Pierre Quiberon. Les résultats sont bons, car excédentaires de 625 000 euros sur les deux sections confondues avec un solde moyen en trésorerie de 400 000 euros. Après cette année de découverte, d'imprégnation de réglementations, d'état des lieux, d'appropriation de chiffres, il me tenait à cœur d'entreprendre des réalisations dès 2015, importantes pour un nouveau cachet de Saint-Pierre Quiberon. Évoquées durant le conseil municipal du 9 avril puis lors de la réunion publique du 6 mai au centre culturel, ces informations n'ont pu être connues de vous tous. J'en fais donc ici le relais.

Nos trois axes forts seront le renfort de l'emploi, la création de logements et le développement économique. Pour renforcer l'emploi, nous avons signé une convention avec Quiberon pour optimiser les liens entre offres et recherches d'emploi sur la presqu'île. Ainsi, améliorerons-nous l'action du Point Accueil Emploi par un partenariat avec l'association Néo 56 déjà connue sur d'autres territoires. Par ailleurs, un forum de recrutement s'est déroulé le 17 mars dernier en partenariat avec pôle emploi permettant à 18 employeurs et 97 candidats de se rencontrer sur une journée à Saint-Pierre Quiberon, pour une offre de 41 offres d'emploi dont 33 CDD de 5 mois et plus.

Enfin, de nouvelles activités vont exister prochainement sur la commune : promenades en calèche, vente de glaces à l'aide d'un triporteur, venue d'un poissonnier tous les mardis place des martyrs, etc. Nous avons la chance de bénéficier de la venue de repreneurs de commerces (charcuterie de Dominique Pillet, par Mr et Mme Glaziou, le commerce des Dunes à Portivy par Julie Picard et Mathieu Pitel). Nous leur souhaitons à tous « bon vent » et prospérité !

La construction de logements dépend de notre PLU et de notre Programme local de l'habitat. Ainsi pour respecter le SCOTT validé, 33 logements/an sont estimés nécessaires soit 198 logements d'ici 2020 dont 40 en accession aidée et 40 en logement social. Ces nombres tiennent compte d'une réflexion menée sur l'harmonisation démographique sur chacune des communes de l'intercommunalité Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA). Il nous faut désormais étudier rapidement vos attentes. Si nous avons une estimation assez précise de demandes de locations, il nous est aujourd'hui plus difficile de connaître le nombre de jeunes ménages prêts à investir dans le cadre d'accession à la propriété. Faites-vous connaître auprès du service des affaires sociales en mairie (adjointe : Mme Nathalie Noël-Chatain).

Le développement économique sera en étroit lien avec ces deux premiers points, mais également avec les animations sur la commune littorale. Nous tentons de multiplier les événements (grand succès du 1^{er} concours de nouvelles célébré en avril et organisé au profit de Tribu cancer le 25 juillet de Saint-Pierre à Quiberon), d'améliorer la venue de nos visiteurs par une nouvelle signalétique que vous découvrirez progressivement, par des efforts esthétiques (fleurissement et l'aménagement d'îlots), des efforts d'accessibilité (tapis de plage prévu place Neptune, chemins nettoyés pour descendre aux plages). Je vous souhaite un merveilleux été même si, tenant compte des anciens, nous devons prévoir du vent, beaucoup de vent...

Laurence Le Duvéhat

Maire de Saint-Pierre Quiberon et Vice présidente d'AQTA

Permanences du maire et des adjoints :

Laurence Le Duvéhat : sur RV
Roger Jofes : mercredi de 9 h à 12 h
Françoise Duperret : lundi et vendredi de 14 h 30 à 16 h 30 sur RV
Jean-Yves Loget : samedi de 9 h à 13 h sur RV
Valérie Lucas : mardi et vendredi de 14 h à 16 h sur RV
Nathalie Noël-Chatain : lundi 14 h 30 à 16 h 30 (pour les associations et la culture) sur RV - Jeudi 15 h à 17 h (pour le social et la santé) sur RV
Jean-Pierre Le Duvéhat : jeudi sur RV

Mairie de Saint-Pierre Quiberon

70 rue du Docteur Le Gall - BP 11

56510 Saint-Pierre Quiberon

02 97 30 92 00

mairie@saintpierrequiberon.net

Ouverture au public :

Du 6 juillet au 30 août

Tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Fermée au public le mardi matin



EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL Retrouvez : les comptes rendus dans leur intégralité sur le site de la commune : www.saintpierrequiberon.fr

FINANCES Comptes de gestion 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver la présentation des comptes de gestion pour l'année 2014.

Comptes administratifs 2014 – Budget principal

C.A. PRINCIPAL		
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	3 442 398	3 874 481.71
Report de l'exercice N-1 (002)		70 000
Total de la section de fonctionnement	3 442 398	3 944 481.71
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	1 070 805.05	1 264 379.56
Report de l'exercice N-1 (001)	249 157.80	
Restes à réaliser à reporter en N+1	788 142.33	
Total de la section d'investissement	2 108 105.18	1 264 379.56
Résultat cumulé	5 550 503.18	5 208 861.27

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, d'adopter les comptes administratifs pour l'année 2014 relatifs au budget principal de la commune.

Comptes administratifs 2014 – Budget annexe « Campings »

C.A. CAMPINGS		
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	811 853.84	902 179.03
Report de l'exercice N-1 (002)		10 000
Total de la section de fonctionnement	811 853.84	912 179.03
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	86 537.30	160 321.03
Report de l'exercice N-1 (001)	58 734.98	
Restes à réaliser à reporter en N+1	5 424.36	0
Total de la section d'investissement	150 696.64	160 321.03
Résultat cumulé	962 550.48	1 072 500.06

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, d'adopter les comptes administratifs pour l'année 2014 relatifs au budget annexe « Campings ».

Comptes administratifs 2014 – Budget annexe « Portivy »

C.A. PORTIVY		
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	2 727.25	19 986.62
Report de l'exercice N-1 (002)		
Total de la section de fonctionnement	2 727.25	19 986.62
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	0	14 328.91
Report de l'exercice N-1 (001)		42 209.104
Restes à réaliser à reporter en N+1	65 358.01	0
Total de la section d'investissement	65 358.01	56 538.01
Résultat cumulé	65 358.01	76 524.63

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, d'adopter les comptes administratifs pour l'année 2014 relatifs au budget annexe « Portivy ».

Comptes administratifs 2014 – Budget annexe « Port d'Orange »

C.A. PORT D'ORANGE		
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	8 096.80	24 185.67
Report de l'exercice N-1 (002)		
Total de la section de fonctionnement	8 096.80	24 185.67
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	18 853.58	16 685.80
Report de l'exercice N-1 (001)	10 587.92	
Restes à réaliser à reporter en N+1	20 000	
Total de la section d'investissement	49 441.50	16 685.80
Résultat cumulé	57 538.30	40 851.47

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, d'adopter les comptes administratifs pour l'année 2014 relatifs au budget annexe « Port d'Orange ».

Comptes administratifs 2014 – Budget annexe « Restaurant municipal »

C.A. RESTAURANT MUNICIPAL		
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	82 149.90	68 713.60
Report de l'exercice N-1 (002)		16 768.20
Total de la section de fonctionnement	82 149.90	85 481.80
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Total de la section d'investissement	0	0
Résultat cumulé	82 149.90	85 481.80

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, d'adopter les comptes administratifs pour l'année 2014 relatifs au budget annexe « Restaurant municipal ».

Affectation des résultats 2014 – Budget annexe « Portivy »

L'affectation doit, en premier lieu, permettre de couvrir les besoins d'investissement en combinant le solde de cette section.

Les résultats 2014 relatifs au budget annexe « Portivy » sont les suivants :

C.A. PORT DE PORTIVY 2014
R. 002 Excédent de fonctionnement réalisé : 17 259.37 €
R. 001 Excédent d'investissement réalisé : 56 538,01 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à la majorité (15 voix pour, 4 voix contre : F DUBOIS, J LE HYARIC, G PRUVOST, S COTTIN) d'affecter les excédents de fonctionnement de l'exercice 2014 au budget primitif de l'exercice 2015 relatif au budget annexe « Portivy », ainsi qu'il suit :

BUDGET PORT DE PORTIVY 2015
R. 002 Excédent de fonctionnement reporté : 10 259.37 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 7 000,00 €

Affectation des résultats 2014 – Budget annexe « Port d'Orange »

L'affectation doit, en premier lieu, permettre de couvrir les besoins d'investissement en combinant le solde de cette section.

Les résultats 2014 relatifs au budget annexe « Port d'Orange » sont les suivants :

C.A. PORT D'ORANGE 2014
R. 002 Excédent de fonctionnement réalisé : 16 088,87 €
D. 001 Déficit d'investissement réalisé : 12 775,70 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter les excédents de fonctionnement de l'exercice 2014 au budget primitif de l'exercice 2015 relatif au budget annexe « Port d'Orange », ainsi qu'il suit :

BUDGET PORT D'ORANGE 2015
R. 002 Excédent de fonctionnement reporté : 1 088,87 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 15 000,00 €

Taxes directes locales – Taux d'imposition 2015

Pour obtenir le produit nécessaire à l'équilibre du budget principal primitif 2015, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

Budgets primitifs 2015 – Budget annexe « Port d'Orange »

TAXE	TALUX
Taxe d'habitation	6,93
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10,27
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	20,72

Budgets primitifs 2015 – Budget principal

Après présentation des budgets primitifs,

BUDGET PRINCIPAL		
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votes	3 964 481.79	3 894 481.79
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		70 000
Total de la section de fonctionnement	3 964 481.79	3 964 481.79
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votes	777 759.13	1 117 484.75
Restes à réaliser de l'exercice précédent	788 142.33	504 000
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	55 583.29	
Total de la section d'investissement	1 621 484.75	1 621 484.75
Total du Budget	5 585 903.54	5 585 903.54

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à la majorité (15 voix pour, 4 abstentions : F DUBOIS, J LE HYARIC, G PRUVOST, S COTTIN) d'adopter le budget primitif 2015 relatif au budget principal de la commune.

Budgets primitifs 2015 – Budget annexe « Campings »

Après présentation des budgets primitifs,

BUDGET CAMPINGS		
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votes	896 350	847 350
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		49 000
Total de la section de fonctionnement	896 350	896 350
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votes	84 499.64	74 875.25
Restes à réaliser de l'exercice précédent	5 424.36	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		15 048.75
Total de la section d'investissement	89 924	89 924
Total du Budget	986 274	986 274

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à la majorité (15 voix pour, 4 voix contre : F DUBOIS, J LE HYARIC, G PRUVOST, S COTTIN) d'adopter le budget primitif 2015 relatif au budget annexe « Campings ».

Budgets primitifs 2015 – Budget annexe « Portivy »

Après présentation des budgets primitifs,

BUDGET PORTIVY		
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votes	27 519.37	17 260
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		10 259.37
Total de la section de fonctionnement	27 519.37	27 519.37
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votes	5 718.17	14 538.17
Restes à réaliser de l'exercice précédent	65 358.01	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		56 538.01
Total de la section d'investissement	71 076.18	71 076.18
Total du Budget	98 595.55	98 595.55

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à la majorité (15 voix pour, 4 abstentions : F DUBOIS, J LE HYARIC, G PRUVOST, S COTTIN) d'adopter le budget primitif 2015 relatif au budget annexe « Portivy ».

Budgets primitifs 2015 – Budget annexe « Port d'Orange »

BUDGET PORT D'ORANGE		
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votes	42 683.18	41 594.31
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		1 088.87
Total de la section de fonctionnement	42 683.18	42 683.18
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votes	20 079.62	52 855.32
Restes à réaliser de l'exercice précédent	20 000	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		12 775.70
Total de la section d'investissement	52 855.32	52 855.32
Total du Budget	95 538.50	95 538.50

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à la majorité (15 voix pour, 4 abstentions : F DUBOIS, J LE HYARIC, G PRUVOST, S COTTIN) d'adopter le budget primitif 2015 relatif au budget annexe « Port d'Orange ».

Budgets primitifs 2015 – Budget annexe « Restaurant municipal »

BUDGET RESTAURANT MUNICIPAL		
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votes	113 859.62	110 527.72
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		3 331.90
Total de la section de fonctionnement	113 859.62	113 859.62
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Total de la section d'investissement	0	0
Total du Budget	113 859.62	113 859.62

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2015 relatif au budget annexe « Restaurant municipal ».

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Commune de Saint-Pierre Quiberon

Le 29 mars dernier, les résultats des élections départementales pour la commune ont été connus. Madame Anne REBEL (conseillère municipale à L'Anse-au-Loup) et Monsieur Gérard PIERRE, Maire de Plouvenet, ont été élus conseillers généraux sortants.

QUIBERON Député de 2002-2015
Élu avec 71,79 % des voix.

QUIBERON Député de 2015-2020
Élu avec 28,21 % des voix.

QUIBERON Conseiller général sortant
Élu avec 47,52 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

QUIBERON Conseiller municipal adjoint au Palais
Élu avec 22,51 % des voix.

RECTIFICATION CENSURE

Cela part d'une bonne intention.

Dans le dernier bulletin municipal N°4, la minorité exprimait le fait qu'elle assumait la responsabilité des textes publiés. « Nous ne demandons pas à la majorité d'approuver nos propositions de textes, mais de les publier, nous en assumons la responsabilité. (Texte déposé le 19 février 2015) » François Dubois, Jacques Le Hyaric, Georges Pruvost, Sylvie Cottin. »

En fait cela part d'une bonne intention, mais légalement cela n'est pas possible. Voici en la matière ce que dit la loi.

La rédaction du bulletin municipal (non obligatoire pour les communes de moins de 3500

habitants) est régie par l'article L 2121-27-1 CGCT.

Sauf le Maire assume la responsabilité des écrits du bulletin municipal.

Le Maire est le directeur de publication et pénalement responsable (Art 42 de la loi du 29 Juillet 1881).

À ce titre le Maire a le devoir de vérification et de surveillance des données qu'il publie.

L'article L 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales impose de réserver, dans le bulletin d'information générale diffusé par la commune, un espace d'expression aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Le refus de ces derniers de modifier

un article dont le contenu pourrait être diffamatoire pourrait mettre le directeur de publication dans une situation délicate, dans la mesure où l'article 42 de la loi du 29 juillet 1881 le définit comme auteur principal des crimes et délits commis par voie de presse, les auteurs étant considérés, en vertu de l'article 43 de cette loi, comme complices.

Ce droit d'expression sur les affaires communales doit être exercé par leurs titulaires dans le respect des règles fixées par le code électoral et par la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse.

Jean Pierre LE DUVEHAT
Conseiller municipal délégué à la communication

MOT DE LA MINORITÉ

Majorité et minorité sont d'accord... pour dire que les résultats financiers 2014 ne sont pas bons. Pour la majorité, ce sont les autres qui sont responsables.

Pour la minorité, l'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2014 est due à des dépenses nouvelles qui pouvaient être évitées : le PLU pouvait être modifié sans tout recommencer ; manager les employés municipaux, ce n'est pas les pousser vers l'arrêt de travail ; faire plaisir aux gens influents a un coût.

Quant aux réalisations d'investissement 2014,

aucun relevé des réalisations n'a été donné.

Pour 2015, du discours embrouillé de présentation du budget par le Maire, on peut retenir la volonté déclarée d'accueillir de nouvelles familles sur la commune et donc de favoriser la construction de logements en particulier au Celtic. Nous y sommes très favorables.

Moins positif à notre sens est la mauvaise part faite au tourisme qui est l'activité économique majeure de la commune : en fermant un poste de secours à Penthièvre, en divisant par 2 les dépenses d'animation pour la saison, en

entravant l'accès à la mer par fermeture de la cale de Portivy, en fermant une partie du camping de Penthièvre.

De plus, le conseil n'a pas été informé du contenu des dépenses d'investissement prévues pour 2015, pour un montant de 1,6 million d'euros dont 600 000 € financés par emprunt.

On comprend pourquoi les budgets 2015 n'ont pas été votés par la minorité. Nous refusons de signer un chèque en blanc.

François Dubois, Jacques Le Hyaric,
Georges Pruvost, Sylvie Cottin

EXPLICATIONS SUR LE « MOT DE LA MINORITÉ »

(présenté dans son intégralité en 'rouge' avec nos réflexions en 'GRAS').

Majorité et minorité sont d'accord... pour dire que les résultats financiers 2014 ne sont pas bons. (D'abord la Majorité pour ce qui la concerne, n'est pas d'accord avec cette phrase, bien entendu).

Nous avons demandé à la minorité de ne pas nous associer à leurs réflexions, devant leur refus et par souci de ne pas vouloir censurer, nous expliquerons dans à chaque fois, les propos qui sont écrits sur notre majorité.

Les résultats financiers ne sont pas bons ? Avec 625 000 € d'excédents budgétaires sur les 2 sections et un solde moyen minimum annuel en trésorerie de 400 000 € ?

Quid de la formation de la minorité sur les finances et l'analyse financière ?

Après 2 mandats, l'état était de 249 000 € de déficit en section d'investissement, ça, ce n'est pas un bon résultat.

Ceci est mathématiquement justifiable.

Les mathématiques relèvent d'une science exacte, pour la minorité il sera difficile d'être crédible en ce domaine, nos résultats ayant été publiés officiellement et confirmés par le trésor public. Il ne faut pas confondre gestion serrée due à une baisse importante des dotations et des souhaits de la minorité.

Il est certain que les résultats que nous avons dégagés après une 1^{re} année de 1^{er} mandat peut en faire pâler plus d'un.

Pour la majorité, ce sont les autres qui sont responsables. (La minorité ne peut s'exprimer au nom de la majorité, ces propos ne concernent que leur analyse).

Pour la minorité, l'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2014 est due à des dépenses nouvelles qui pouvaient être évitées : le PLU pouvait être modifié sans tout recommencer (FAUX, Monsieur Dubois a pu l'entendre, puisque présent à la réunion du 13/05/15), manager les employés municipaux (un planning des travaux a été mis en place dès notre arrivée, ce qui n'existait pas autrefois, est ce un reproche que de vouloir connaître les destinations des finances publiques ?) Ce n'est pas les pousser vers l'arrêt de travail. (L'insinuation laisse à penser que les élus se substituent aux consultations des médecins ?) faire plaisir aux gens influents a un coût. (Nous attendons dans le prochain mot de la minorité, quels gens, quel plaisir et à quel coût ?) Quand on porte des accusations, on veut au moins des noms.

Quant aux réalisations d'investissement 2014, aucun relevé des réalisations n'a été donné.

Pour 2015, du discours embrouillé de présentation du budget par le Maire, on peut retenir la volonté déclarée d'accueillir de nouvelles familles sur la commune et donc de favoriser la construction de logements en particulier au Celtic. Nous y sommes très favorables.

Moins positif à notre sens est la mauvaise part faite au tourisme qui est l'activité économique majeure de la commune : en fermant un poste de secours à Penthièvre (nous expliquons pourquoi), dans un de nos articles), en divisant par 2 les dépenses d'animation pour la saison (FAUX, l'Office de Tourisme est une structure indépendante et c'est elle qui a divisé par deux ses dépenses d'animation, les animations dé-

pendant de la mairie n'ont pas été réduites), en entravant l'accès à la mer par fermeture de la cale de Portivy. (D'abord, il existe trois cales d'accès au port de Portivy, une seule sera payante. C'est un vote des usagers du port de Portivy qui a confirmé le choix, qu'il devienne judiciaire de réglementer l'accès gratuit à la cale Est, comme dans d'autres communes et ceci avec une majorité de 90 % de voix «POUR». Pourquoi les Saint-Pierrais seraient-ils les seuls à supporter le coût de l'entretien, alors qu'ils payent déjà leurs redevances dans le port et qu'ils sont les moins nombreux à utiliser cette cale ? En fermant une partie du camping de Penthièvre (VRAI), le camping offert dans les meilleures années un remplissage de 60 % sur la totalité (100 %) de la surface du camping. L'entretien du camping représentait donc une charge (Compteurs électriques, voiries, blocs sanitaires, tente, élagage etc.) de 100 %. Nous avons décidé de réduire ce budget d'entretien au prorata du taux de remplissage du camping, et une nouvelle fois dans un souci de réduire les dépenses.

De plus, le conseil n'a pas été informé du contenu des dépenses d'investissement prévues pour 2015, pour un montant de 1,6 million d'euros, dont 600 000 € financés par emprunt.

On comprend pourquoi les budgets 2015 n'ont pas été votés par la minorité. Nous refusons de signer un chèque en blanc.

François Dubois, Jacques Le Hyaric, Georges Pruvost, Sylvie Cottin

PRIMO-ACCÉDANTS

La municipalité de Saint-Pierre Quiberon souhaite mettre en place un programme de lotissements d'achats de « logements aidés ». Ce programme devrait permettre aux jeunes familles de pouvoir se loger dans notre commune. À ce titre, il est demandé aux Saint-Pierrais et aux nouveaux arrivants qui souhaiteraient bénéficier de ce programme de « Primo-accédants » à la propriété de se rendre en mairie et de laisser leurs coordonnées. Ce recensement des demandeurs est indispensable aux négociations avec nos partenaires. Le Prêt à taux zéro (PTZ) est un prêt réglementé ouvert aux primo-accédants désirant devenir propriétaires de leur résidence principale. Vous ne devez pas avoir été propriétaire de votre résidence principale au cours des 2 années précédant la demande de prêt pour y accéder. Il est accessible sous conditions de ressources.



LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COMMUNALE

Une tarification simple générant une réelle économie sur vos cotisations

- moins de 18 ans, à partir de 15.34 €/mois
- de 18 à 60 ans, à partir de 24.93 €/mois
- plus de 60 ans, à partir de 59.42 €/mois

Le libre choix d'une formule adaptée à vos besoins (2 mutuelles et 3 niveaux de garanties : économie - sécurité - confort).

Une mutuelle ouverte à tous (tout âge, compatible ACS, compatible avec la fiscalité Madelin).

Offre réservée aux habitants de la commune de Saint-Pierre Quiberon (Résidences principales et secondaires).

Rendez-vous vite dans votre mairie ou votre CCAS pour retirer des plaquettes d'information.

Une réunion d'information vous sera proposée cet été au centre culturel.

Plus d'infos sur : <http://www.macommunemasante.org/>



DÉFINITION DU PRÊT À TAUX ZÉRO

Le Prêt à taux zéro ne peut financer à lui seul votre nouveau logement. Il doit être complété d'un ou plusieurs prêts (prêt bancaire classique, prêt épargne logement (2), etc.) d'un montant au moins équivalent.

Le Prêt à taux zéro vous permet de financer :

- l'achat d'un logement neuf (ou assimilé neuf) ou la construction d'une maison conformes aux exigences de performance énergétique en vigueur ;
- l'acquisition d'un logement ancien avec des travaux importants dans 6 000 communes éligibles (montant des travaux - hormis ceux financés par un Eco-Prêt à taux zéro - correspondant au minimum à 1/3 du prix d'acquisition du bien), ou dans le cadre de la vente de logements sociaux (Habitation à Loyer Modéré-HLM ou Sociétés d'Économie Mixte-SEM) selon certaines conditions.

DURÉE : La durée du PTZ est réglementée et déterminée en fonction des ressources de votre famille.

Renseignements possibles également à :
La maison du logement
17 rue du Danemark 56 400 AURAY

PAINTBALL

Ça y est, c'est fait !!!

Suite aux réunions du groupe « tourisme et patrimoine » récemment créé par la nouvelle municipalité, et sous son impulsion, la municipalité a fait démanteler au mois de mars dernier, les installations de « PAINTBALL de SAINT-PIERRE QUIBERON » sur la route du camp. Depuis long temps, des installations laissées à l'abandon sur un site archéologique le « Mané Breizh Noz » ne pouvaient être entretenues par la municipalité, alors, pourrai avoir un entretien au sein de nos ancêtres peuvent reposer en paix.



LISTE DES REPRÉSENTANTS DE VILLE

BONI Roger	Penthièvre	flour-2-se@orange.fr
Le BONNEC Nelly	Karhoastin	ornael@orange.fr
BEJEAU Didier	Portivy	bejaudidier@gmail.com
OLVIERO Jérôme	Kergroix	o.jerome@aliceadsl.fr
EHANNO Yvonnick	Karidenvel	yvonnick.ehanno@orange.fr
KERLEAU Louis	Karvihan	louiskerleau@yahoo.fr
Le DUVEHAT Maryline	Le Rohu	maryline.leduvehat@hotmail.fr
RENOULT Denys	Kerbournec/Kermahé	renoult56@wanadoo.fr
Di MONTAGLIARI Cyrille	Centre/Le Roch/Kerdavid	cydimontagliari@gmail.com
Le BARON Marie Alice	Karaude	malice.lebaron@hotmail.fr
Le PORT Louis	Karbolevin	le-port.yvonne@orange.fr

UNE FRESQUE DANS LA COUR DE L'ÉCOLE ST JOSEPH DE KERAUDE

La fresque dans la cour de l'école St Joseph de Keraude s'est achevée il y a quelques semaines. En tenue de peintre, par groupe de trois, les enfants de la maternelle au CP ont participé à l'élaboration de cette œuvre unique réalisée sous l'œil expert d'Emilie Blot, peintre en décor à Ploémel. Les dunes, les vagues mais aussi les rochers ont pris rapidement forme. Les élèves ont pu apprendre des techniques de peinture et sont très fiers d'avoir contribué à embellir leur école. Toutes les photos de ce projet sont disponibles sur le blog de l'école : st-joseph-de-keraude.eklablog.com

Fabienne Guillas
La Directrice



Inscriptions pour la rentrée de septembre 2015 : auprès de Mme Guillas Fabienne, Chef d'établissement
Tel : 02.97.30.91.87 ou par Mail : eco56.stjo-st-pierre-quiberon@eco.cbretagne.org

À L'ÉCOLE PUBLIQUE, L'ANNÉE SCOLAIRE SE TERMINE...



La classe de cp/cel et son objet de défi techno en cours de réalisation

Au troisième trimestre, les derniers projets pédagogiques ont vu le jour. Les élèves de la classe maternelle d'Isabelle Leichterholt et ceux de la classe de Cp/ Cel d'Agnès Boscher ont participé à la journée Défi techno le lundi 11 mai au stade du Loch à Auray. Quelques élèves étaient chargés de présenter l'objet fabriqué par leur classe devant les enfants des autres communes. La classe de cp/cel a dû, en vue de ce grand jour, imaginer et

réaliser un objet flottant et dérivant pouvant supporter une charge de 200g. Celui inventé et produit par la classe maternelle, comportant au moins deux matériaux différents, devait flotter aussi et transporter un « doudou » sur au moins 2 mètres. Ces réalisations ont donné lieu à de multiples expérimentations. Début juin, les classes de CP/CE1 et de CE2/CM1/CM2, ont découvert ou redécouvert le Moyen Âge, en visitant un château fort, celui de Ranrouët, à Herbignac en Loire Atlantique. Lors d'un atelier calligraphique, les plus grands se sont essayés à l'écriture « Caroline » à la plume et au calame et ont observé le travail de la feuille d'or et la fabrication des encres utilisées pour les enluminures décorant les manuscrits de l'époque. Les plus jeunes ont apprécié le travail de la terre lors d'un atelier poterie

où ils ont modelé le blason du seigneur de Ranrouët.



Comme à l'habitude, l'année scolaire se terminera par un moment festif ouvert à tous :

la kermesse et son repas en soirée. Elle aura lieu le samedi 20 juin. Les élèves et leurs enseignantes préparent quelques animations. Le tirage de la tombola aura lieu en fin d'après-midi et la liste des numéros gagnants sera affichée devant l'école. Il faut déjà penser à la prochaine rentrée : si vous souhaitez rejoindre la directrice pour inscrire votre enfant, même en juillet et août, n'hésitez pas à laisser un message sur le répertoire de l'école au 02.97.30.95.50 ou par mail spq.cm@wanadoo.fr.

Martine Fourniol
La Directrice

ACTIVITÉS JEUNESSE

L'été arrive et le service jeunesse est prêt. Un programme d'animation pour l'été sera diffusé début juin pour les tickets sport de 7 à 14 ans, mais aussi pour l'espace jeune de 12 à 17 ans. Les enfants et adolescents seront accueillis par de nombreux professionnels de la commune et des alentours sous forme de stage ou d'activité en demi-journée, un séjour itinérant à vélo sera proposé pour les jeunes de 7 à 14 ans ainsi que des activités nautiques : surf, voile, raft des mers ou bien encore de la plongée. Il y aura aussi différentes activités sportives : rollers, accrobranche, golf, du segway et plein d'autres activités. Pour les ados un chantier jeune verra le jour en partenariat avec le service espace vert de la commune, sur la première semaine de juillet. Bien d'autres animations, ainsi que des soirées, leur seront proposées durant ces 2 mois d'été : surf, paddle, laser game, patinoire, segway etc...

Pratique : Le programme, la fiche d'inscription et divers renseignements sont en ligne sur le site de la ville dans la rubrique « enfance jeunesse » puis « tickets sport » et « espace jeunesse ». Les inscriptions débuteront le samedi 6 juin de 10 h à 12 h à l'ancienne école publique (rue Clemenceau). Uniquement pour les enfants Saint-Pierrois ou scolarisés sur la commune. Les inscriptions aux activités seront ouvertes à tous la semaine suivante à partir du mercredi 10 juin au centre culturel de 10 h à 12 h, aucune inscription ne sera prise par téléphone, courrier ou mail. À partir du jeudi 11 juin, les personnes ne pouvant venir sur place pourront réaliser les démarches par email.
Pour tous renseignements joindre : Gwénéal Mahé : 0689936087 ou servicejeunesse@saintpierrequiberon.net

Gwénéal Mahé
Service jeunesse

LES CHATS DANS UNE COMMUNE

Nombre de citoyens dans autant de communes se plaignent de la présence de chats errants.

À ce propos, voici ce que dit la loi : Concernant la gestion des populations de chats errants, le maire peut par arrêté, d'après l'article 211.27 du CRPM, faire procéder à leur capture puis stérilisation et identification, puis relâchement sur site.

Comment les associations de protection animale se consacrent-elles aux chats errants dans l'intérêt général de la population ? Tout d'abord il faut distinguer les chats domestiques, les chats errants et les chats libres.

Les chats domestiques ont un foyer, normalement ils sont tatoués (c'est la loi) et quand ils ont des maîtres responsables, ils sont stérilisés, nourris et suivis sanitaire.

Les chats errants sont des chats abandonnés, qui ont donc connu un foyer, ou bien les descendants de ces chats, ils errent dans la ville, dorment et se nourrissent où ils peuvent et comme ils peuvent. Les chats libres sont eux aussi des chats qui n'ont plus, ou pas de foyer, qui vivent dans la rue, mais qui sont suivis par des associations qui se chargent de leur nourrissage quotidien, de leur tarotage, de leur stérilisation et de leur suivi sanitaire.

L'objectif de ces associations est de faire de tous les chats errants des chats libres afin de limiter leur population, de réduire les nuisances qu'ils peuvent créer et ainsi de les faire accepter par tous.

De nombreuses études considèrent que la stérilisation des chats errants est le seul moyen efficace de stabiliser puis de réduire les populations de chats.

Par ailleurs grâce à la stérilisation, les nuisances provoquées par les chats errants disparaissent.

En les nourrissant quotidiennement on évite que les chats soient affamés, affaiblis et susceptibles d'être porteurs de maladies et de les propager. En les nourrissant, on empêche également l'approche des chats auprès des maisons à la recherche de nourriture et de la gêne que cela incombe. Un lien de confiance est également établi avec ces animaux, ce qui permet de les attraper plus facilement pour les faire stériliser et de surveiller l'évolution de la population.

Attraper des chats errants cela signifie les piéger, c'est un travail qui demande beaucoup de patience. Le métier de traappeur n'est pas facile ! Quand un chat est attrapé, l'association l'emène aussitôt chez le vétérinaire pour qu'il soit opéré. 24 à 48 heures après l'opération, un bénévole le recueille et le relâche sur son territoire.

Il y a deux associations de protection animale qui s'occupent des chats à Saint-Pierre ce sont : « L'École du Chat Libre de la Presqu'île » et « Les Chats Libres de Saint-Pierre ».

Ces deux associations travaillent ensemble avec l'aide de la Mairie pour les stérilisations.

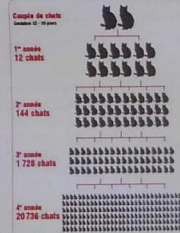
De quels moyens disposent-elles ? La richesse des associations c'est la bonne volonté des bénévoles. Elles ne reçoivent aucune subvention. Tous les frais sont payés de la poche des bénévoles à l'exception notable des stérilisations que la Mairie prend à sa charge. À ce sujet, la nouvelle municipalité par l'intermédiaire de madame Nathalie Noël-Chatain porte une vigilance nouvelle quant aux dossiers des chats à stériliser. Les associations manquent cruellement de bénévoles pour nourrir les chats, mais ceux qui peuvent nous aider sont les bienvenus ! Mais chacun à son rythme peut contribuer à ne pas laisser les chats errants proliférer.

Si vous avez un chat, ou une chatte, par précaution, le (la) stériliser. Il ne souffrira pas de cette opération et vous éviterez bien des inconvénients et à l'animal le risque de maladies à Helicobacter lors de bagarres et de fientes, sans compter les cancéris et les problèmes génétiques. Parlez-en à votre vétérinaire.

Si une chatte fait ses petits dans votre jardin n'attirez pas les chatons, les chatons soient grands prévenez tout de suite la Mairie. On enverra un bénévole pour les attraper et les mettre à l'adoption dans un refuge. Quand ils sont tout petits, ils ont une chance d'être adoptés ; après c'est fini.

On reconnaît la grandeur d'une nation, disait Gandhi, à la façon dont elle traite ses animaux. Ayons donc à cœur de montrer la grandeur de notre petite commune de Saint-Pierre Quiberon.

Madame Isabelle Chambon
Association "Les Chats Libres de Saint-Pierre"



COMMÉMORATION



Le lundi 27 avril 2015, l'hommage de la France aux victimes et aux héros de la déportation a été rendu. C'est au cours d'une cérémonie dédiée à la journée nationale du souvenir que les autorités ont effectué ce devoir de mémoire et de recueillement. Le 8 mai 2015, une cérémonie était dédiée à la victoire de la France, des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne.

Jean Pierre Le Duvéhat
Conseiller municipal délégué à la communication

PROMENADES DES ÎLES

Historique : Plusieurs arrêtés municipaux ont été pris depuis de nombreuses années. La demande d'autorisation de travaux a été faite à la DDTM. Lieu des travaux : Pointe des courlis, chemin des îles à Portivy. Entreprise : TP DANIEL de Local Mendon. Travaux : L'accès en voiture dépendant de la promenade des îles pour quatre propriétaires, l'accès à la promenade sans risque pour les piétons étant compromis, il a été jugé nécessaire et urgent d'intervenir afin de consolider ce chemin. Une fissure après décapage de la chaussée apparaissait jusqu'au milieu du chemin. Un enrochement par empilement de blocs de pierre a été choisi pour la réparation afin de garder le côté naturel du site. Dans le même ordre, la partie sud de l'enrochement de la digue de Penthièvre côté baie a été réalisée au mois de mars dernier.



Jean Pierre Le Duvéhat
Conseiller municipal

L'ÉCOLE NATIONALE DE VOILE ET DES SPORTS NAUTIQUES

La semaine précédant l'Eurocat de Carnac, 11 équipages dont Guran Bontemps/ Benjamin Amiot et Mathieu Vandamme/ Billy Besson étaient en entraînement à l'ENSVN. Sur leurs nouveaux flying phantom, ils testaient le bateau et les conditions de navigation en Baie de Quiberon. Ils ont attiré la curiosité, malgré peu de vent en début de semaine, avec leurs catamarans « volants ». Le foil est la nouvelle technologie qui permet aux bateaux et supports nautiques de « voler » au-dessus de l'eau. Déjà utilisés lors de la dernière America's Cup, les foils permettent de naviguer 3 fois plus rapidement que la vitesse du vent. Même dans des conditions de vent léger, le foil permet aux pratiquants de naviguer.

L'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques connaît, durant l'été, sa période d'apogée. Cette année, les événements accueillis par l'ENSVN ne manqueront pas. Ceux-ci promettent un été dynamique à tous : La Semaine Affolante réunira, les 12, 13 et 14 juin, de nombreux engins à foils. Du 4 au 9 juillet, les Championnats de France Minimes rassembleront plus de 400 jeunes venus de l'ensemble du territoire. Ensuite, le Championnat de France Finn aura lieu



Un flying phantom croisant la route de Pen Duick V devant l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques - © Philippe Jubel/ENSVN

du 10 au 17 juillet, puis l'Eurocup laser 4000, du 15 au 18 juillet et enfin le National 470 et fireball du 16 au 20 août. Tous ces compétiteurs vous offriront un spectacle de qualité durant tout l'été.

Mathilde Le Floch
Responsable Promotion et Communication

SUPPRESSION DU POSTE DE SECOURS DE PENTHIEVRE

Comme les plages de Penthièvre baie, du Moulin rouge, de Saint-Joseph de l'océan, du Fozo, de Kerhoston baie, du lizeau, de Poulperneau, de Kermahé, de Kerbourgnee, des Rohus, la plage de Penthièvre Ouest sera une plage où les baignades ne seront pas sous la surveillance du SDIS 56. Les baignades sur les plages de la côte sauvage étant interdites, la surveillance des baignades sera effective sur la plage de Keraude. Pour information, en 2010, le coût de la surveillance de baignade était de 14 618 € pour la plage de Penthièvre, en 2011 il était

de 15 224 € (différence + 606€), en 2012 il était de 15 912 € (différence de + 688€), en 2013 il était de 15 934 € (différence de + 22 €) en 2014 il était de 15 851 € (différence de - 83€). En 2015 il aurait été de 19 537 € (soit une augmentation de 3686 € en une année). Ceci, sans compter les achats demandés (jumelles, corne de brume, filin de plage, logements de saisonniers/Mobil hommes, sanitaires des postes). À Penthièvre la priorité a été donnée à une réorganisation des zones d'activités nautiques et des zones de baignades, à l'installation de chenaux d'accès réglementés pour les uns et les autres, d'un balisage pour les activités nautiques jugées dangereuses.

Une borne de secours va être installée sur cette plage de Penthièvre, ainsi que six panneaux de signalisation sur la plage. En haut de la plage, aux accès seront posés des panneaux d'information de la réglementation. Les interventions des surveillants de baignade sur cette plage en 2014 ont été de 35 et toutes sans gravité.



Saint-Pierre-Quiberon
Fête de la Musique

19
20
21
JULIEN
Le 19 soirée au TROU...
Le 20 à 17h sur le...
Le 20 à 18h au BR...
Le 21 à 17h à l'ÉGLI...
Sainte-Anne d'Aur...
Le 21 à 20h GRAND BAL POPULAIRE



LA 3G ET LA 4G ENFIN À SAINT-PIERRE-QUIBERON

Le réseau de téléphonie mobile, sur le territoire communal, présente de sérieux dysfonctionnements de couverture et de capacité. Ceci impacte l'attractivité économique et touristique de la commune, sans parler des risques sur la sécurité. La commune de Saint-Pierre-Quiberon a donc, dès la mi 2014, contacté l'opérateur de téléphonie mobile Orange pour lui demander de vérifier l'état de son réseau mobile et d'étudier les solutions à mettre en œuvre afin de remplir sa mission de service public. La commune est couverte actuellement par 2 sites Orange situés à Penthièvre (3G) et dans la ZA de Kergroix (2G). Orange propose de déployer rapidement sur le site de Kergroix les technologies 3G et 4G nécessaires à toute amélioration y compris le changement des 2 antennes existantes. Le planning prévisionnel est de disposer d'une première étape 3G (niveau U900) fin juin-début juillet 2015, d'une deuxième étape 3G (niveau 2100) au 2e semestre 2015. La 4G sera installée en 2016. À chaque réalisation des étapes techniques, la Commune fera effectuer des mesures de champs électromagnétiques. Les résultats de ces mesures seront portés à la connaissance des concitoyens. Le Conseil Municipal du 9 avril 2015 a autorisé Madame le Maire à signer une convention de bail pour l'occupation temporaire du domaine communal avec la Société Orange, qui permet à ce prestataire de service de réseau mobile d'engager immédiatement les investissements indispensables à l'amélioration du réseau (couverture et débit). Une même démarche est entreprise auprès des autres opérateurs de téléphonie mobile sur le territoire.

B. Lapeyrière
Conseiller Municipal

LES FOULÉES DU LARGE

Les foulées du large s'enrichissent d'une marche « à travers la presqu'île » le samedi 25 juillet ! L'association Tribu Cancer née à Quiberon mène sa 3^e édition de courses à pied à Quiberon (5 ou 8 km). Tant de personnes touchées de près ou de loin par le cancer désirent participer à une manifestation collective au profit d'une belle cause sans pouvoir toujours courir. Il nous est apparu important d'associer à cet événement sportif, une marche ou départ de Saint-Pierre-Quiberon. Pour ceci, nous avons sollicité Mr Jean-Claude Gillard et la section Randonnée de Loisirs et Culture afin de préparer et coordonner cette marche caritative. Cette marche se déroulera le 25 juillet, au départ de Penthièvre à 10 h 30 en direction de l'esplanade Hoche de Quiberon. Plusieurs distances seront proposées avec des points de rendez-vous, le long du trajet (12 km maximum). Une étape pique-nique est envisagée au port d'Orange pour permettre à tous les marcheurs de découvrir notre coin de paradis souvent méconnu. Venez nombreux, participer à cette belle aventure humaine au profit de Tribu cancer, association de soutien à distance. Inscription : <http://www.yanoo.net/evnement/5871-les-foules-du-large-2015.html> Frais d'inscription : 5 € (marche et 5 km) et 8 € (pour les 10 km) intégralement versés à Tribu cancer.

Laurence Le Duvéhat, Valérie Lucas



PROGRAMME DE LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque propose 4 grands rendez-vous durant l'été :

Expositions à la médiathèque

• En juillet Martine Brun exposera ses toiles dans les murs de la médiathèque.

• En août et septembre les élèves de l'atelier d'Armelle Bourgeault présenteront leurs travaux (Techniques du dessin : crayon, fusain, encre, crayon de couleur) Travail de peinture : couleur, acrylique, gouache, pastel, aquarelle, composition, rendu du mouvement, de l'espace et de la lumière, étude d'œuvres choisies et création personnelle.



• Mercredi 22 juillet, CONCERT GRATUIT à 21 h : « les trente glorieuses de la chanson française » récital de Joel HILLION. La soirée est une évocation de la période la plus riche de la chanson française, les trois décennies qui ont vu s'épanouir les talents de Hugues Aufray, Charles Aznavour, Georges Brassens, Jacques Brel, Jean Ferrat... Joel Hillion, guitariste et chanteur, revisite toute cette période et offre un spectacle vivant et musical en interprétant les meilleurs airs de cette « belle époque ».

Cycles de conférence 21h centre culturel

• Mercredi 15 juillet : « le calendrier grégorien international » conférence par Jean Michel ROCARD, ancien professeur à l'université Paul Sabatier de Toulouse. Membre de la société Géographique de France.

• Mercredi 5 août : « Belle Ile en mer, un pays de cocagne » vidéo Conférence de Georges Le Pessec. (sous réserve)

• Mercredi 12 août : Loïc JOSSE présentera son nouveau livre : « mc zad » il rend hommage à son père, né en 1908 au Petit-Rohu, à Saint-Pierre. Après une enfance fragile et des études secondaires, il échoua au bac. Par devoir vis-à-vis de ses parents, il s'engage dans la marine à 20 ans, et c'est là que commence son destin... Sa vie fut vraiment une aventure.



• Mercredi 19 août : en partenariat avec la Fondation de la France Libre, conférence : « L'épopée de la France Libre : 1940 - 1943 : un miracle permanent » par Bernard LAPEYRERE, Délégué Départemental (78) de la Fondation de la France Libre, Conseiller Municipal et Correspondant Défense de Saint-Pierre Quiberon.

Bernard Lapeyrière fera revivre cette période cruciale de 1940 à 1943, moments méconnus ou un homme seul, Le Général de Gaulle et quelques volontaires appelés les Français Libres ont réussi à imposer la France Libre, organisation de résistance extérieure, malgré tous les obstacles rencontrés. Après avoir fédéré les résistances intérieures et extérieures, les Alliés vont mettre beaucoup de temps à le reconnaître comme représentant officiel de la France.



Premier Salon des Peintres amateurs

Une rencontre entre les peintres et le public

La médiathèque et la municipalité proposent cet été pour la première fois un salon des peintres amateurs au centre culturel.

Une occasion unique pour les peintres amateurs de faire découvrir leurs toiles au public, une occasion unique pour les visiteurs de découvrir tant de talents rassemblés en un seul lieu.

Ce salon se déroulera sur trois jours :

Vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 juillet 2015.

Ouverture au public le vendredi de 15 h à 19 h 30, samedi et dimanche de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h 30.

6^e Marché aux livres et foire aux livres

• la fête du livre est un festival littéraire annuel ayant lieu au mois de juillet tous les ans.

• Son objectif est de promouvoir la littérature et ses écrivains.

• La fête accueille cette année plus de 50 auteurs.

• Vendredi 24 juillet 9 h 30 à 12 h 30 : plus d'une cinquantaine d'auteurs présenteront leurs livres au cours d'une séance dédiée en plein air sur la place du marché. Occasion pour le public de rencontrer et discuter avec les écrivains. En cas de pluie, un repli est possible au restaurant municipal.



• Frédéric Faragom animera en parallèle cette matinée avec des interviews, des lectures...

• En complément une « foire vente » de livres permettra d'acquérir des livres à moindre coût.

Catherine DEKEYNE
Directrice de la Médiathèque

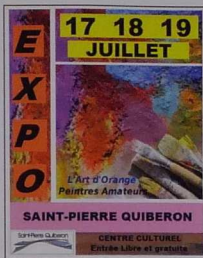
Horaires de la médiathèque

du 16 juin au 15 septembre

Mardi au Samedi : 10 h à 13 h

Mercredi : 10 h à 13 h et de 16 h à 18 h 30

Extinction des postes internet et jeux 15 mn avant la fermeture.



Conseil Municipal du 9 avril 2015

L'ordre du jour de ce Conseil Municipal concernait la validation des comptes administratifs 2014 et la présentation du budget 2015.

La clôture du compte administratif 2014 a été validée à l'unanimité sur les résultats excédentaires de la section de fonctionnement de 432 000 € et sur les résultats excédentaires de la section d'investissement de 193 000 € bien que nous n'ayons pas voté ces budgets, et ce, grâce à une gestion prudente et malgré les baisses successives des dotations de l'Etat de -23 % depuis 2013.

La capacité d'autofinancement est en diminution, car elle ne bénéficie pas en 2015 de la cession de l'ancien. Elle reste cependant suffisante pour rembourser le capital des emprunts sachant qu'un certain nombre de concours bancaires sont échus à partir de fin 2016. Par ailleurs, si nous devions recourir pour partie à un emprunt long terme, notre capacité d'autofinancement ne sera pas altérée les premières années, car seul le remboursement des intérêts sera pris en considération, ces derniers étant prélevés sur la section de fonctionnement.

Rappel, le remboursement du capital des emprunts est prélevé en section d'investissement et dépend de la capacité d'autofinancement. Nous avons entrepris de gros travaux d'urgence en 2014, qui se poursuivent en 2015 et nous avons reporté l'emprunt de 500 000 € votés par nos prédécesseurs auquel nous avons rajouté 100 000 € compte tenu du déficit d'investissement des années antérieures, bien que partiellement absorbé par nos résultats excédentaires.

La présentation de notre budget 2015 a été validée à la majorité selon les grands axes suivants : renforcer l'attractivité économique, assurer la notoriété de Saint-Pierre Quiberon, encourager l'emploi pérenne et le logement pour les jeunes couples actifs en vue de rééquilibrer la démographie. Enfin, nous poursuivons notre programme d'investissement.

PORT DE PORTVY

Compte rendu de la réunion du 25 avril 2015 du port de Portivy

Présentation des comptes de gestion.

Le compte administratif 2014, voté à la majorité lors du précédent conseil municipal, présente un excédent de fonctionnements de 17 260 € et de 14 328 € en investissement. Soit un résultat d'exercice 2014 de 31 588 € auquel il convient de rajouter les résultats de l'exercice 2013 permettant de clore l'exercice 2014 à 73 797 €.

Le budget 2015 s'équilibre à 98 595 €. Dont 27 519 € au titre du fonctionnement pour l'entretien courant (démoussage des cales, changement des anneaux et échelles dégradées, botes de mouillages complémentaires...) et 71 076 € réservés à l'investissement (règlement de la refaction du môle à hauteur de 29 486 € TTC, gestion du passage des bateaux pneumatiques motorisés...)

À l'issue de la présentation de la gestion des comptes, ont été présentés en détail les ob-



jectifs 2015, dont la gestion du passage des bateaux pneumatiques motorisés concernant les plaisanciers qui ne sont pas titulaires de mouillages.

Objectifs 2015

La dégradation de la cale Est, l'encombrement des remorques de mise à l'eau et l'accentuation des flux, l'incivilité des plaisanciers... nous ont conduits à élaborer un projet de gestion des passages de mise à l'eau des bateaux pneumatiques motorisés extérieurs aux adhérents du port par la pose d'une barrière en amont de la cale Est. Ce passage sera payant pour les non-coisants, les modalités précises vous seront communiquées ultérieurement.

Ce projet a été voté à une large majorité 32 voix « pour » 4 « abstentions » et 2 « contre ». Nous projetons par ailleurs de réhabiliter la cale de St Joseph de l'Océan, solution de repli pour une mise à l'eau gratuite, un accès à la plage pour les personnes à mobilité réduite et les familles avec poussettes d'enfants.

Aussi été évoquée la révision du règlement du port qui sera prochainement mis en ligne sur le site web de la Mairie et de l'office de tourisme ainsi que la tarification.

Suite aux questions diverses, une check liste de dysfonctionnements a été établie.

Il a été évoqué le problème des bateaux en stationnement permanent sur le parking terre plein Est. Il serait souhaitable qu'à partir du 1^{er} avril, soit ces bateaux réintègrent leur mouillage soit trouvent un autre site de stationnement afin de permettre une bonne cohabitation avec les véhicules de tourisme. Il est à rappeler que le Maire a autorisé de police générale sur le territoire terrestre de sa commune, mais qu'il exerce aussi pour les communes littorales, ses pouvoirs de police sur le rivage de la mer (jusqu'à la limite des eaux à l'instant considéré). En mer, le Maire a des compétences de police limitées à certains domaines d'activités sur l'eau.

• Police des baignades et des activités nautiques

• Police spéciale de la conservation et de l'exploitation des ports communaux et des « terre-pleins » maritimes. Un terre-plein peut rester la propriété du domaine maritime et sa gestion exercée par une commune. Portivy est depuis peu un port communal et sa gestion permet une large disponibilité du « terre-plein » pour les usagers, avec également des contraintes à respecter. Tout contrevenant aux articles portuaires pourra perdre ses droits dans le port.

Françoise DUPERRET

Adjointe au maire.

Office du Tourisme

QUE SE PASSE-T-IL À L'OFFICE DE TOURISME ?

Le 23 avril dernier, le comité de Direction a approuvé le compte administratif 2014 à l'unanimité. Les résultats sont déficitaires de -11 531 € sur le global des 2 sections Fonctionnement et Investissement.

Ces résultats découlent d'une estimation surévaluée des recettes lors du vote du budget 2014 et d'une subvention attendue non versée.

Cependant, les reports excédentaires de l'exercice N-1 permettent d'atténuer ce déficit et de le ramener à -3773 €.

Le compte d'exploitation prévisionnel a été validé à la majorité, une abstention.

Le budget proposé est de 227 295 € auquel nous devons déduire environ 50 000 € qui correspondent à la volumétrie des billets vendus pour le compte de la SNCF, de la Compagnie Océane... reversée à ces organismes, soit un budget global de 177 295 €.

La subvention de la commune a été réduite de 3000 € compte tenu de l'augmentation de la taxe de séjour de 9 000 € (soit un + de 6000 € pour l'OT).

Nos axes 2015 s'orientent vers un recentrage des fonctions de l'Office qui est chargé en partenariat avec la Commune de développer le tourisme plus que les animations dont le budget a été diminué de 19 000 €. Ce recentrage budgétaire nous permettra de rétablir la situation.

Par ailleurs, nous avons validé la prolongation de 2 mois d'un agent en CDD et procédé à une réévaluation salariale d'un agent en CDI.

Réévaluation justifiée par l'augmentation des prestations générant une augmentation de la dotation des coûts de gestion de l'agent. Ce guide sera dorénavant intégré à l'annuaire nous avons par ailleurs mis en place un logo Breagne « logo renforce l'identité et la reconnaissance et notre crédibilité ».

À noter enfin la foire du terrain qui se déroulera sur 3 jours cette année, toujours attractive par ses produits de qualités malgré les conditions météorologiques.

Françoise DUPERRET
Présidente de l'office du tourisme

À noter enfin la foire du terrain qui se déroulera sur 3 jours cette année, toujours attractive par ses produits de qualités malgré les conditions météorologiques.

Françoise DUPERRET
Présidente de l'office du tourisme



Françoise DUPERRET

Adjointe au maire.

ÉTAT CIVIL

Naissance :

Paulin DHEERE GARDAHAUT

Le 13 avril

Mariage :

Michel FORTUNE & Marie-Pierre LE JEUNE

Le 14 mars

Denis DEMUTRÉCY & Viviane TESTE

Le 02 mai

Décès :

Irma VALENTIN épouse LOREC

Le 10 février - 68 ans

Jeannine LIÉNARD veuve BERTRAND

Le 24 février - 87 ans

Pierre-Marie LE BLAYE

Le 15 mars - 27 ans

Bernard JAOUEN

Le 13 mars - 73 ans

Yvonne GAY veuve MERCIER

Le 13 mars - 91 ans

Claude RENARD

Le 27 mars - 83 ans

Pierre LITOLFF

Le 28 mars - 91 ans

Jean-Louis MOUREAUX

Le 24 avril - 71 ans

Jeannine BOLLORÉ veuve LE ROUX

Le 25 avril - 81 ans

Geneviève LACROIX

Le 27 avril - 93 ans



Le recensement : un acte citoyen obligatoire

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent la date du 16ème anniversaire. La mairie (ou le consulat), leur remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement. En effet, elle est obligatoirement réclamée pour tous les examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, ...). Sans cette attestation il ne sera pas possible également de s'inscrire au permis de conduire avant l'âge de 25 ans. Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Bernard Lapeyrière

Correspondant Défense

Le Correspondant Défense (élu dans chaque Conseil Municipal depuis 2001) remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans la commune et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.



Nitro -Auto

La commune a accueilli un nouvel acteur économique, Jérôme Fournol. Cet autoentrepreneur de 27 ans est mécanicien automobile. Il répare et entretient voitures et camionnettes, se déplace à domicile à la demande de ses clients. Il exerce sa profession depuis 8 ans. Après avoir préparé et obtenu plusieurs diplômes par l'apprentissage sur Paris, puis à Vannes, il a été salarié plusieurs années avant de se mettre à son compte, il y a deux ans. Il est installé au 35 rue de Kerbourgneq et est joignable au 06.72.69.72.38.

Horaires de la déchetterie de Quiberon

Du 1^{er} octobre au 30 juin

Lundi au samedi :

de 8 h à 12 h et de 15 h à 18 h

Fermeture le dimanche

En juillet et août :

Lundi au samedi :

de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Ouvert le dimanche de 9h à 12 h

Demandez le programme !

Retrouvez les nombreuses manifestations qui seront orchestrées au cours de l'été par l'office de tourisme, la ville de Saint-Pierre Quiberon et les associations locales, au sein de la brochure animations 2015, disponible courant juin... avec une première cette année : un guide des animations réalisé conjointement avec la ville de Quiberon !

Édité à 35 000 exemplaires, ce guide vous fera profiter des temps forts que la Presqu'île vous réserve de juin à septembre.

À l'affiche : des fest-noz, des chants de marins, du pop folk, du classique, des spectacles enfants et de nombreuses surprises...

En vous souhaitant une très belle saison.

Horaires de l'office de tourisme

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

Le samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Du 4 juillet au 30 août

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 13 h et de 15 h à 19 h

Le samedi de 9 h 30 à 13 h et de 15 h à 18 h

Le dimanche de 10 h à 12 h 30



Informations pratiques

Gendarmerie : 17 ou 02 97 50 07 39

Pompiers : 18 ou 112 depuis un portable

Sauvetage en mer : SNSM : 112 et 196 et radio VHF canal 16, en mer

SAMU : 15

Cabinets infirmiers :

Cabinet de la baie d'Orange :

134 rue du Général de Gaulle

Saint-Pierre Quiberon - 02 97 30 81 60

et 06 75 01 52 63

Cabinet de Kerdauid :

6 avenue des Druides

Saint-Pierre Quiberon - 06 83 07 98 28

Clinique vétérinaire :

23 avenue du Général de Gaulle

Quiberon - 02 97 30 44 15

Cabinet Levert Vétérinaires associés :

65 rue Port de Pêche

Quiberon - 02 97 37 91 62

Dentiste :

Docteur Delotel

134 rue du Général de Gaulle

Saint-Pierre Quiberon - 02 97 30 84 55

Permanence des dentistes :

Dimanche de 9 h à 12 h - 02 97 63 12 73

Masseurs Kinésithérapeutes :

MM. Becquet, Gely et Baudic

134 rue du Général de Gaulle

Saint-Pierre Quiberon - 02 97 30 91 83

Médecins :

Docteur Brosolo

Place des Martyrs de Penthièvre

02 97 30 99 98

Docteur Pignon

2 route du Roch

02 97 30 92 90

Médecin de Garde :

Auray, 45 avenue Wilson - 02 97 68 42 42

Ostéopathes :

Philippe Becquet, Jérôme Gely

134 rue du Général de Gaulle

Saint-Pierre Quiberon - 02 97 30 91 83

Pharmacie de la Baie :

101 rue du Général de Gaulle

Saint-Pierre Quiberon - 02 97 30 98 12

Pharmacie de garde : 32 37

Correspondants de Presse :

soizic ropert, ropert-telegramme@orange.fr

Emmanuelle Robert Mevel :

erm56510@gmail.com (Ouest France)

Mairie de Saint-Pierre Quiberon

N° de publication : 15 juin 2015

Directrice de publication : Laurence Le Duvéhat

Crédit photos : commune de Saint-Pierre Quiberon

Conception : socréaphie.fr - Imprimeur : IOV